

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Personne majeure

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX et PHOTOCOPIES)

Depuis le 1^{er} janvier 2014 : si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, et que vous étiez majeur, la durée de validité a été prolongée de 5 ans. Cette prolongation est automatique mais ne figure pas sur la carte. ATTENTION : cette prolongation n'est pas acceptée dans tous les pays de l'Union Européenne.

Informations sur : www.diplomatie.gouv.fr

EXCEPTIONS pour la faire refaire pendant sa période de validité : Changement d'adresse ou rajout de numérotation, Changement d'état civil (mariage, divorce, veuvage), Preuve de voyage (billet d'avion, de train....), Carte détériorée

- Faire une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> ou dans l'un des 5 espaces France Services (penser à **imprimer** cette pré-demande et à l'apporter lors de votre rendez-vous, ou à défaut le **numéro**) Sinon un formulaire papier CERFA est disponible (connaître les dates et lieux de naissance de vos parents)
- 1 photo d'identité (**A NE PAS DÉCOUPER**) de moins de 6 mois, tête nue, de face, sans lunettes, établie par un photographe ou photomaton agréé par le ministère de l'intérieur (**format 35x45**) n'ayant jamais servi pour une autre pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins d'1 an, original, **au nom et prénom du demandeur**
(1 facture liée au logement type EDF, GDF, téléphone, eau)
Ou 1 avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours
Ou 1 quittance de loyer non manuscrite
Ou 1 attestation/facture d'assurance habitation du logement
- 1 justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

En cas de première demande :

- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original) **sauf si l'acte est dématérialisé**

En cas de renouvellement :

- Ancienne carte d'identité
- Si CNI périmé depuis + 5 ans : Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original) **sauf si l'acte est dématérialisé**

En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte
- Déclaration de vol (à demander en gendarmerie)
- Tout document officiel avec photo permettant de vous identifier (permis de conduire, carte vitale...)
- Si vous le pouvez : 1 photocopie de la carte d'identité perdue ou volée
- 1 timbre fiscal d'une valeur de 25€ à acheter dans un bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Sinon 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (original) **sauf si l'acte est dématérialisé**

Cas particulier :

Si le demandeur est hébergé :

- Carte nationale d'identité de l'hébergeant
- 1 attestation de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside chez lui depuis au moins 3 mois
- 1 justificatif de domicile de l'hébergeant

Si changement et modification de l'état civil fournir :

- Un acte de décès pour **les personnes veuves**
- Un acte de mariage de moins de 3 mois pour **les personnes mariées**
- Un jugement de divorce pour **les personnes divorcées autorisées à porter en nom d'usage** le nom d'époux ou d'épouse ou autorisation écrite de l'ex-époux accompagnée de sa pièce d'identité

